

Etude relative à la formulation du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA

Annexe 7 : Rapport Sénégal

Djiby DIA



Avertissement

Ce rapport constitue l'annexe 7 du rapport provisoire de l'étude relative à l'élaboration d'un plan de développement détaillé de la filière lait en zone UEMOA. Cette étude a été réalisée par le Centre coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) à la demande du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME) de la Commission de l'UEMOA. Cette version finale est soumise pour commentaires.

Les résultats de ce travail sont basés sur une revue bibliographique ainsi que sur des visites de terrain conduites auprès des autorités publiques et des acteurs de la filière. Les visites ont eu lieu lors d'une mission circulaire qui s'est déroulée entre le 10 novembre et le 10 décembre 2012 dans les 8 pays de l'Union.

La présente annexe 7 du rapport, qui constitue le rapport-pays « Sénégal », a été rédigée par Djiby Dia, géographe.

L'auteur adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes qui l'ont aidé et ont facilité cette mission, en particulier :

- Dr Ibrahima Thiam, Conseiller technique au ministère de l'Élevage du Sénégal
- Dr Abdoulaye Dieng, Conseiller technique au ministère de l'Élevage du Sénégal
- Dr Sakho, directeur de l'Élevage

Les idées et opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs, et n'engagent pas ni le CIRAD ni la Commission de l'UEMOA.

Photo de couverture : Livraison du lait de collecte, Dahra Sénégal (cliché D. Dia)



Département Environnement et Sociétés
UMR SELMET

Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux

CIRAD, Campus de Baillarguet

34 398 Montpellier Cedex 05, France

Tel : (33) 4 67 59 38 63 - E-mail : dir-selmet@cirad.fr

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	2
INTRODUCTION	5
ÉTAT DU SECTEUR LAITIER	6
1. PLACE DANS LE PIB AGRICOLE NATIONAL	6
2. TYPOLOGIE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	6
3. DESCRIPTION DES DIFFERENTES SOUS-FILIERES	8
4. MODE DE CONSOMMATION ET IMPORTANCE DU LAIT DANS LES REGIMES ALIMENTAIRES	12
STATISTIQUES NATIONALES SUR LA FILIERE LAITIERE	13
1. DONNEES REGIONALES SUR L'ELEVAGE AU SENEGAL	13
2. PRODUCTION DE LAIT	14
3. IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS	16
4. PRIX A LA CONSOMMATION ET A LA PRODUCTION	17
5. EN RESUME : LE MARCHE DU LAIT AU SENEGAL	18
POLITIQUES, PROJETS ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR LAITIER	19
1. LE LAIT DANS LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT GLOBAL	19
2. PROJETS EN COURS	21
3. LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	23
4. LES DISPOSITIONS RECENTES EN MATIERE D'IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS	26
5. SYNTHESE ET DISCUSSION	29
CONCLUSION	32
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES EXHAUSTIVES	1
ANNEXES	3

SIGLES ET ACRONYMES

AMPROLAIT :	Projet d'appui à l'amélioration durable de la productivité et de la compétitivité des filières laitières bovines en Afrique de l'Ouest et du Centre
ANSD :	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AVSF :	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAME :	Bureau d'Analyses Macro-Économiques
CEDEAO :	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CINAFIL :	Comité interprofessionnel national de la filière lait local
CIRAD :	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNCR :	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
DINFEL :	Directoire national des femmes en élevage
DIRFEL :	Directoire régional des femmes en élevage
DSRP:	Document de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
FEITLS :	Fédération des Éleveurs Indépendants et Transformateurs Laitiers du Sénégal
FENAFILS :	Fédération nationale des acteurs de la filière lait local au Sénégal
GOANA :	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GRET :	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
LPDA :	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDE :	Lettre de Politique de Développement de l'Élevage
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PDDAA :	Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique
PNDE :	Plan national de développement de l'élevage
PNIA :	Programme National d'Investissement Agricole
PROGEBE :	Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique
PROLAIT :	Projet d'appui à la transformation et à la valorisation du lait local au Sénégal
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction

Ce rapport **Sénégal** constitue l'un des huit documents nationaux servant de base à « l'Étude relative à la formulation du programme d'actions détaillé de développement de la **filière lait en zone UEMOA** » (Duteurtre et al, 2013). Financée par l'UEMOA, cette étude s'articule autour de deux principales activités :

- Le diagnostic des filières laitières dans la zone UEMOA ;
- La programmation des actions et des investissements.

Ce présent travail s'intègre dans la première activité. À l'échelle du Sénégal, l'objectif est d'actualiser les données et les informations relatives :

- aux statistiques sur l'élevage et sur les filières laitières (production, importations, consommation) ;
- aux projets et aux investissements en cours ;
- aux politiques publiques à l'œuvre.

État du secteur laitier

1. Place dans le PIB agricole national

L'élevage joue un rôle important dans l'économie nationale. Sa valeur ajoutée aux prix courants est évaluée à 263 milliards de francs CFA en 2010 (République du Sénégal, 2011). Le poids de l'élevage dans la valeur ajoutée totale du secteur primaire se situe à 23,6% en 2010. Il faut noter que l'élevage a représenté 4,1% du PIB en 2010 (République du Sénégal, 2011).

La production laitière nationale transformée et commercialisée est celle de vache et de chèvre collectée dans les élevages de type extensif et semi-intensif et dans quelques fermes intensives situées dans la zone des Niayes dans les Régions de Dakar et de Thiès. La production de lait de brebis est assez faible.

La production locale est estimée à 184 millions de litres en 2011 (DIREL, 2011). Elle ne couvre pas les besoins du pays, ce qui explique les importations massives de lait et produits laitiers évaluées en 2011 à 234,9 millions de litres en équivalent lait.

Au Sénégal, la production agricole en général est étroitement liée aux facteurs naturels. Le pays est tributaire des conditions climatiques sujettes à de grandes variations interannuelles, mais également des variations dans l'espace. L'élevage subit également ces variations climatiques qui influent sur les systèmes de production et les sociétés pastorales, mais aussi sur les rapports entre l'homme et la nature.

2. Typologie des systèmes de production

Dans le déploiement des hommes en fonction des activités d'élevage, il existe grossièrement trois grands systèmes qui fédèrent l'ensemble des zones agro-écologiques du Sénégal. On note le système extensif pastoral, le système mixte agropastoral et le système dit intensif.

— **Le système d'élevage pastoral** recouvre la zone sylvopastorale, caractérisée par une faiblesse des précipitations (au Nord de l'isohyète 400 mm). On estime que ce système concerne 32 % des bovins et 35 % des petits ruminants du Sénégal (Diao, 2003). Le mode de vie mené par les éleveurs consiste en la recherche de la mobilité afin de tirer partie des complémentarités entre différentes zones et pour garantir la sécurité alimentaire des troupeaux.

Dans le système extensif pastoral, la production laitière se concentre en saison des pluies, moment où les pâturages sont relativement abondants. Elle s'établit sur deux à trois mois (août, septembre, octobre). Cette production sert d'abord à couvrir les besoins de la famille du pasteur. L'autoconsommation absorbe la plus grosse partie de la production (80% environ selon Dia, 2002), le reste pouvant être commercialisé sous forme de lait cru, de lait fermenté ou de beurre. Des taux de commercialisation de 40 à 60% sont rapportés dans le Delta du fleuve Sénégal et 20 à 30 % en amont de Richard-Toll, zone où ces systèmes pastoraux sont associés au moins partiellement aux zones irriguées (Corniaux, 2003). Certains pasteurs sont amenés à se déplacer sur de longues distances durant une bonne partie de l'année à la recherche de pâturages et de points d'eau pour l'alimentation et l'abreuvement du bétail.

— **Le système d'élevage mixte agropastoral** allie plusieurs types d'activités. Les conditions climatiques autorisent une agriculture sous pluie en association avec les activités d'élevage. Au-delà du pâturage constitué par la biomasse issue de la saison des pluies, les agropasteurs associent d'autres compléments nutritifs pour leurs animaux. Il s'agit de résidus de cultures (paille de riz, fâne d'arachide, tiges de maïs, fourrage de niébé...), mais aussi parfois d'autres compléments comme la graine de coton, le tourteau de sésame et/ou d'arachide pour améliorer la production de viande et de lait des animaux tenus à l'étable (étable fumière). On parle alors de systèmes agro-pastoraux semi-intensifiés. Dans de très rares cas, les agro-éleveurs pratiquent des cultures fourragères. Dans les systèmes agro-pastoraux, les animaux sont conduits au pâturage sur des parcours naturels ou sur des résidus de culture. Mais dans les systèmes semi-intensifiés, ils peuvent aussi être parqués une partie du temps, avec des conditions sanitaires améliorées. La production de lait ou de viande devient alors possible toute l'année. Le fumier issu de la stabulation est valorisé dans les champs, ce qui permet l'intégration entre l'agriculture et l'élevage (Dia, 2009).

On trouve ce système d'élevage agro-pastoral dans les Régions de Diourbel, Fatick, et Kaolack au centre du pays et dans les Régions de la Basse et Moyenne Casamance, celles du Sénégal oriental et de la Haute Casamance, soit dans trois des quatre zones agro écologiques.

Dans le système semi-intensif, en zone cotonnière et dans une partie du bassin arachidier (Régions de Kolda, Tambacounda, Kaolack), la production laitière est aussi autoconsommée par les agropasteurs mais dans de moindres proportions que dans le système extensif (environ 30 % en saison sèche et 40 % en saison des pluies selon Dia, 2002). Le reste est commercialisé en milieu urbain. Des bassins de collecte du lait

sont mis en place autour des centres urbains.

— **Le système moderne de production laitière** au Sénégal est géographiquement très concentré dans la frange côtière du pays, où il bénéficie d'un climat plus clément et de la proximité des grands centres urbains. On le trouve dans la Région de Dakar (la banlieue rurale de la zone des Niayes) et, dans une moindre mesure, dans la Région de Thiès. Les ressources alimentaires naturelles adaptées à un élevage intensif sont certes rares dans cette Région, mais les résidus des cultures maraîchères, les sous-produits agro-industriels, et les cultures fourragères permettent de répondre aux besoins alimentaires élevés des animaux laitiers. Les producteurs bénéficient ainsi d'une dynamique productive associant agriculture et élevage. On estime que l'élevage périurbain concerne 1% des bovins et 3% des petits ruminants du pays (Ba Diao, 2003).

Il s'agit de fermes modernes élevant des animaux laitiers de race exotique à haut potentiel productif laitier : Holsteins, Jersiaises, Montbéliardes. La conduite de ce type d'élevage nécessite des moyens financiers importants (investissements et trésorerie) et un savoir faire spécifique.

3. Description des différentes sous-filières

Deux sous-filières sont identifiées dans le domaine du lait au Sénégal : la sous-filière lait local et la sous-filière lait importé.

Le lait local est issu des 3 systèmes d'élevage décrits ci-dessus. Le secteur de la transformation du lait local est assuré par un réseau relativement dense de mini-laiteries artisanales. Elles transforment le lait frais issu des bassins de collecte ruraux en produits finis ou semi finis. Le personnel est souvent réduit (trois à six personnes) avec un matériel sommaire (ensacheuses, marmites, bombonnes de gaz, réfrigérateurs, etc.). Le nombre de mini-laiteries artisanales au Sénégal est passé d'une dizaine à quarante unités entre 2000 et 2005 (Duteurtre, 2006). On estime le nombre de mini-laiteries à plus de 70 en 2012.

Les promoteurs sont en général des individus qui évoluent dans le cadre d'un GIE familial, le plus souvent originaire du terroir abritant l'unité de transformation. Les liens de proximité géographique et sociale sont essentiels pour la sécurisation de l'approvisionnement en lait cru (Dia, 2009).

Même si la plupart de ces entreprises déclarent collecter exclusivement du lait local, le lait en poudre entre dans le processus de transformation de certaines unités, du fait de

la faible disponibilité saisonnière de la matière première, ou du coût élevé de la collecte du produit local comparativement au lait en poudre importé.

En outre, après l'échec de plusieurs initiatives de collecte et de transformation du lait local, dans la moitié septentrionale du pays, une nouvelle dynamique vient d'être impulsée, en 2006 à Richard-Toll avec la création de la Laiterie du Berger (LDB), une unité industrielle de collecte et de transformation du lait local. Elle organise une collecte autour de campements structurés en différents points que des Pick-up rallient deux fois par jour (matin et soir). Les voitures transportent le lait contenu dans des seaux en plastique. Elles parcourent 100 kilomètres à chaque voyage (aller et retour), dont 90 kilomètres de piste. La durée du trajet varie entre 2 heures 30 minutes et 3 heures, condition pour conserver la qualité du lait ramassé. En plus, au-delà de 50 kilomètres, le coût de la collecte dépasse 100 francs CFA par litre.

La « Laiterie du Berger » fabrique surtout du yaourt aromatisé vanille ou nature. Il produit aussi de la crème fraîche. Cette PME laitière dont le coût global des investissements s'élève à 700 millions FCfa (Corniaux et al., 2012) compte plus de 500 éleveurs fournisseurs quotidiens en lait frais suivant trois principaux axes: le long du lac de Guiers, la zone sylvopastorale et le waalo. Elle emploie 47 agents permanents.

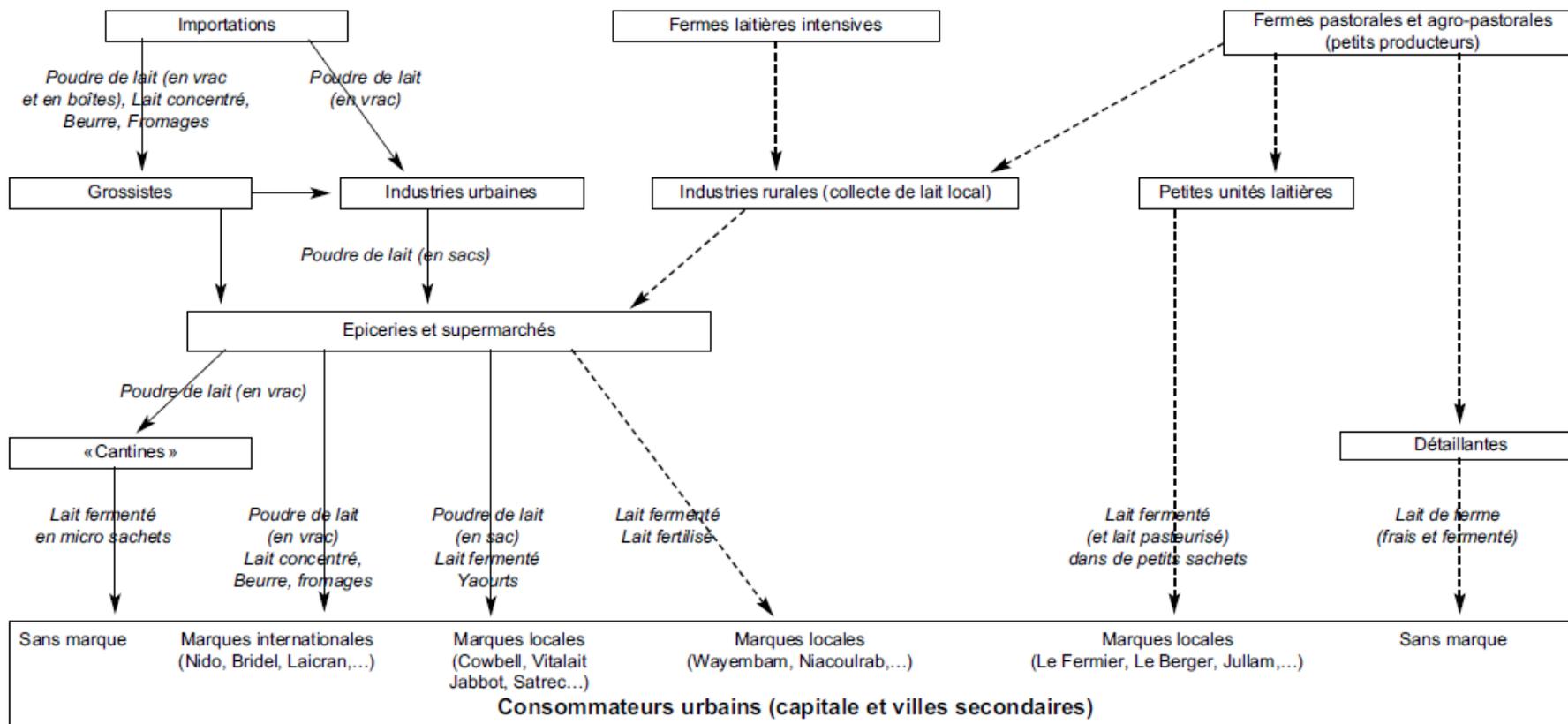
Les acteurs de la poudre de lait importée s'identifient à travers la gestion des cantines à lait installées au niveau des marchés et des quartiers, mais aussi à travers les industries de transformation laitière industrielles.

Le personnel consacré à la transformation artisanale de la poudre de lait dans les cantines est très réduit, le plus souvent limité à une seule personne. À Dakar, le nombre de cantines pour la vente du lait reconstitué était estimé à 6 000 en 2005 (Duteurtre, 2006). Le lait est fermenté dans des bassines. Il est de plus en plus vendu en association avec les céréales roulées, surtout le soir pour servir de dîner dans les quartiers populaires. Les précurseurs ont investi le créneau des importations de poudre de lait depuis les indépendances.

Les entreprises de reconditionnement et de transformation de la poudre de lait se multiplient, en raison de l'attractivité du secteur du à la croissance de la consommation. Elles possèdent en général chacune une marque sous laquelle sont commercialisés les produits : ainsi, la société Satrec (qui commercialise la marque Vitalait), CCBM (Baralait), Jamil Taraf (Laicran), Senico (Halib), Kirène (Candia), les Mamelles *Jaboot* (Jaboot) etc. Ces industries laitières importent la poudre de lait en vrac ou l'achètent

localement auprès de commerçants importateurs, et la reconditionnent soit sous forme de lait en poudre en sachets, sous forme de lait reconstitué qui est ensuite transformé en lait UHT, en lait concentré, en lait fermenté ou en yaourts. Ces entreprises laitières fournissent les boutiques de quartier, mais aussi les grandes surfaces, des hôtels, des restaurants. Outre le lait en poudre, les importations concernent également d'autres produits laitiers : lait liquide UHT en bouteille ou en brique, fromages...

Dans les boutiques, les superettes et certaines grandes surfaces, les produits laitiers locaux issus des laiteries et les produits importés se concurrencent dans les rayons. On ne note pas de démarcation entre les deux types de lait, mais les indications sur l'emballage diffèrent.



Sacs = de 50 g à 1 kg
 Micro sachets = autour de 150 g
 Petits sachets = entre 250 ml et 1 000 ml

————> Produits importés
 - - - - -> Production locale

Figure 1 : Schéma du sous-secteur lait au Sénégal

4. Mode de consommation et importance du lait dans les régimes alimentaires

Les habitudes de consommation des produits laitiers sont en pleine évolution aussi bien en ville que dans les zones rurales. Le régime alimentaire des urbains intègre de plus en plus les produits laitiers locaux ou importés. Il faut aussi noter que parallèlement au développement des entreprises utilisant de la poudre de lait, le lait local continue de progresser en valeur brute.

Pour comprendre les modes de consommation des produits laitiers, il est nécessaire de connaître les principaux types de produits présents sur le marché. Il s'agit d'abord des produits dits « haut de gamme ». Ils sont aujourd'hui pour l'essentiel produits localement alors qu'ils étaient importés avant les années 2000 (yaourt, lait stérilisé UHT, fromages, crème fraîche ou glacées...), vendus dans les centres urbains. Mais la matière première demeure de la poudre de lait importée.

Il s'agit ensuite de la poudre de lait et des produits dérivés qui sont vendus en vrac ou sous un conditionnement primaire (en sachets noués) dans les boutiques. Actuellement le conditionnement en micro-doses (sachets métallisés), nature ou aromatisé, est le plus répandu.

De même, le lait caillé artisanal (avec ferments lactiques), fabriqué avec du lait en poudre dans les quartiers est également très présent dans le marché. C'est le lait commercialisé dans les cantines. Il vise un marché très populaire.

Enfin, les produits traditionnels à base de lait local vendus à Dakar, dans les villes secondaires et dans les marchés ruraux sont constitués de lait cru, de lait caillé sucré ou non, aromatisé ou non, le fromage (de chèvre et de vache) et d'autres produits traditionnels comme le *diwu nior* (huile de beurre de lait de vache).

Parmi cette gamme, on trouve aussi les sachets de lait caillé pasteurisé vendus par les mini-laiteries artisanales.

Le niveau de consommation du lait est en hausse en milieu urbain. On note beaucoup de préparations alimentaires à base de lait. Le lait est aussi utilisé comme rafraîchissement. Il est également mélangé aux céréales sous forme de bouillie (de mil, de maïs) au petit déjeuner ou au repas du soir (de mil, de maïs ou de riz). Il est caillé avant consommation. Le lait fermenté industriel (fabriqué avec des ferments industriels et parfois aromatisé) est très consommé le soir en milieu urbain. Les familles ont tendance de plus en plus à présenter le soir de la bouillie à base de céréales (mil,

sorgho, maïs, riz) mélangée avec du lait caillé. Il s'agit du « *fonde* », du *gossi* (quand c'est à base de riz), du *lakh*, du *thiakri* (un couscous à gros grains mélangé à du yaourt liquide), du *thiééré ak sow* (un couscous à grains fins mélangé à du lait caillé). On note une large gamme de yaourts en pot et de yaourts liquides consommés par les populations urbaines. La consommation de lait cru est assez rare. Elle n'est pas ancrée dans les habitudes de consommation des Sénégalais. Certains repas de fête au Sénégal sont servis à base de lait : baptême, *Korité* (Aïd). Le lait est enfin servi aux hôtes comme rafraîchissement.

La consommation de lait concentré importé est en baisse depuis les années 1990.

Statistiques nationales sur la filière laitière

1. Données régionales sur l'élevage au Sénégal

Au Sénégal, le cheptel national est assez diversifié. Il compte 3,1 millions de bovins, près de 9 millions de petits ruminants (dont près de 5 millions d'ovins et 4 millions de caprins), 504 000 équins, 412 000 asins, 300 000 porcins, 5 000 camelins, 35 millions têtes de volailles (DIREL, 2009). Ce cheptel est réparti géographiquement selon les spécificités régionales. Les régions du Sud et Sud-Est du Sénégal sont plus densément occupées par les bovins. La région du Ferlo reste une zone d'élevage par excellence. Cependant le bétail est assez mobile dans le temps et dans l'espace. Selon la saison et la disponibilité de l'eau et des pâturages, le troupeau de bovins et de petits ruminants effectue des déplacements du Nord vers le Sud/Sud-Est du pays. L'amplitude de la transhumance est tributaire des conditions d'accès au pâturage et à l'eau. Plus la sécheresse est longue, plus les distances parcourues sont élevées.

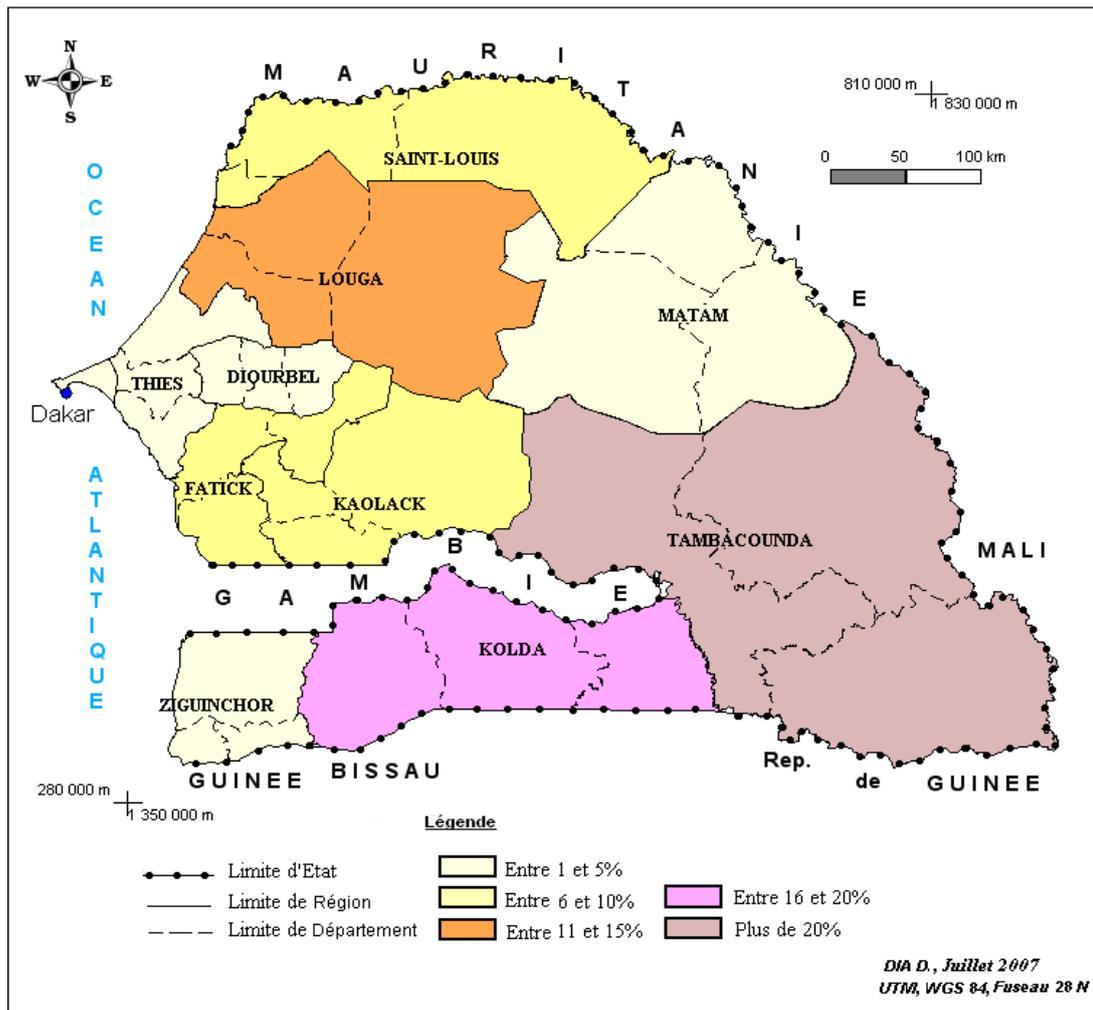


Figure 2 : Distribution régionale du cheptel bovin au Sénégal

2. Production de lait

Les niveaux de consommation de lait et produits laitiers de la population restent encore relativement faibles, avec une consommation par habitant en équivalent lait de 40 litres en 2009, dont 77% sous forme de lait en poudre, alors que la norme recommandée est de 91 litres/habitant (République du Sénégal, 2010).

La production nationale de lait est estimée en volume à 166,7 millions de litres (République du Sénégal, 2010). La même source indique que sur la période 2005-2009, la production a augmenté de 44%, soit une croissance annuelle moyenne de 12,65 millions de litres. Cette croissance fulgurante incite à une grande prudence dans l'interprétation des données statistiques de l'élevage sénégalais. Il faut d'ailleurs noter que cette production est pour l'essentiel assurée par le système extensif, peu productif et peu enclin à une telle progression. La contribution du système intensif est encore marginale. Les initiatives de développement de l'insémination artificielle n'ont pas encore permis d'accroître significativement la production locale.

Pourtant, la production est encore limitée par le faible potentiel génétique des races locales ainsi que le prélèvement des veaux qui prend plus de 50% de cette production.

La production de lait est également dominée par le lait de vache (62,8%), suivi du lait de caprins (22,5%) et de celui d'ovins (14,7%) (Figure 3).

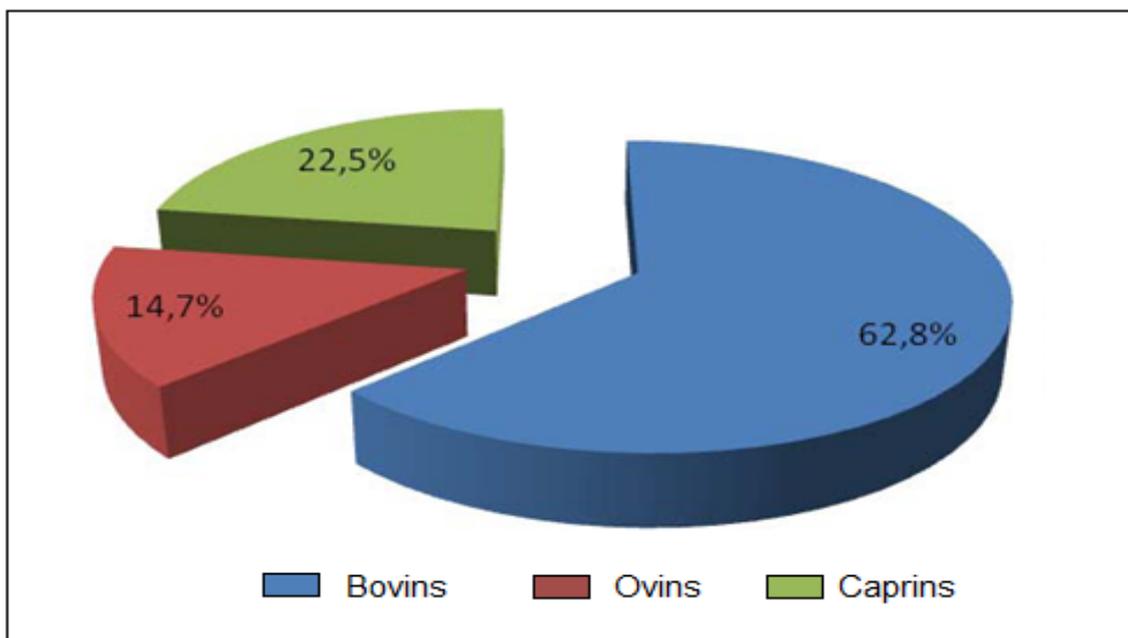


Figure 3 : Contribution à la production de lait local selon l'espèce

Source : ANSD, 2010

Les contraintes à la production de lait au Sénégal sont :

- l'accès difficile aux ressources pastorales dû à l'absence de définition claire des politiques d'aménagement, une faible utilisation des ressources hydrauliques et pastorales, des facteurs physiques défavorables (pluviométrie déficitaire...);
- la malnutrition et problèmes sanitaires du bétail ;
- les infrastructures techniques insuffisantes voire inexistantes dans plusieurs endroits (chaîne de froid, matériel de transformation, puits et forages pastoraux ;
- les infrastructures économiques insuffisantes (piste d'accès aux zones de production, marchés physiques équipés), ce qui a des conséquences sur l'accès aux débouchés ;
- l'accès au crédit encore très faible en dépit des initiatives en cours, notamment le Fonds d'appui à la stabulation (FONSTAB) ;

— la structuration organisationnelle et professionnelle encore faible et dispersée malgré les tentatives d'organisation (Conseil National de la Maison des Éleveurs, Fédération nationale des acteurs de la filière lait local du Sénégal, Fédération des éleveurs indépendants et transformateurs laitiers du Sénégal, etc.)

3. Importations de produits laitiers

Les importations de produits laitiers constituent un poids sur la balance commerciale du Sénégal. De manière générale, le Sénégal est très dépendant de l'étranger s'agissant des produits alimentaires. Parmi les produits agricoles les plus importés, notons le riz (130,8 milliards de FCfa en 2010) et le blé (63 milliards de FCfa en 2010). Après le riz, le lait est le deuxième produit alimentaire importé au Sénégal en valeur. Le coût des importations est évalué à 63,3 milliards en 2010 (ANSD, 2011).

La poudre de lait constitue l'essentiel des importations de produits laitiers, avec plus de 80% du volume. Le volume des importations évolue en dents de scie. En effet, les importations de lait ont connu une hausse régulière entre 2000 et 2006 avant de baisser entre 2007 et 2008, en raison notamment du renchérissement du prix du lait sur le marché mondial. La tendance haussière est à nouveau reprise en 2008. Depuis 2009, une autre baisse des importations de lait est constatée.

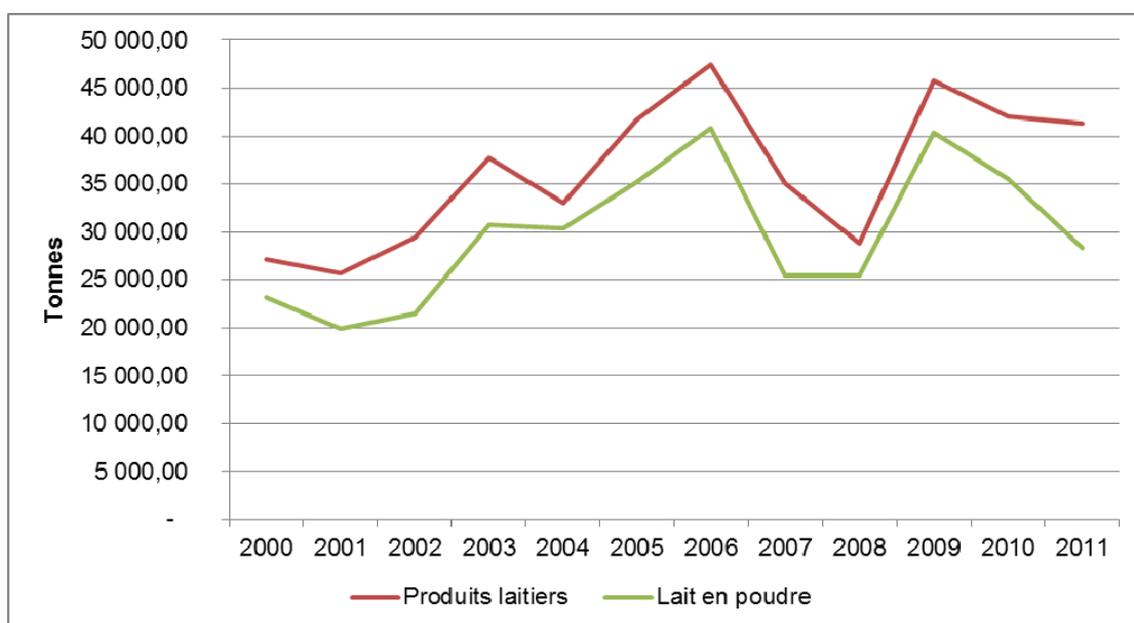


Figure 4 : *Évolution comparée des importations produits laitiers et de la poudre de lait*

Source : DIREL et ANSD

4. Prix à la consommation et à la production

Les prix à la consommation du lait sont relativement élevés au Sénégal. Ils se situent autour de 1 500 Fcfa le sachet de lait en poudre de 400 grammes, entre 1 000 et 1 200 FCfa le litre de lait UHT. Le litre de lait fermenté se situe à 800 FCfa.

Tableau I : Prix du lait au détail à Dakar.

Produits	Marque	Lait local (Oui/Non)	Conditionnement	Prix (Fcfa)	Prix (Fcfa/kg)
Lait UHT ½ écrémé	Candia	Oui un peu	1 litre	1000	1000
Lait UHT entier	Bridel	Non	1 litre	1200	1200
Lait en poudre réengraissé	Vitalait	Non	500 g	1500	3000
Lait en poudre entier	Laicran	Non	400g	1400	3500
Lait en poudre demi-écrémé	Halib	Non	400 g	1400	3500
Lait fermenté non sucré	Jabot	Non	1 litre	800	800
Lait fermenté sucré	Sim Lait	Non	1 litre	800	800
Lait fermenté sucré	Dolima	Oui un peu	1 litre	800	800
Lait fermenté non sucré	Dolima	Oui	1 litre	1200	1200
Lait cru en vrac éleveurs		Oui	1 litre	600	
Huile de beurre		Oui	1 litre		
Fromage	La vache qui rit	Non	Tablette 24 portion	2190	
Huile de beurre		Oui	1 litre	3000	

*Coefficients de conversion EL (équivalent lait) : Lait en poudre: 7,7 ; lait concentré: 3,3, lait fermenté: 1

Le prix à la consommation du lait local reste assez élevé au Sénégal notamment à Dakar où le litre de lait cru ou caillé provenant des fermes de la zone des Niayes est vendu entre 500 et 700 FCfa. Le prix à la production varie en fonction de la saison et de la zone de production. Dans les régions du Sud, le prix du litre de collecte est relativement bon marché, variant entre 275 et 310 FCfa ; il est encore plus bas en saison des pluies. À Dahra, dans la zone Sylvo-pastorale, en saison des pluies le lait est encore plus abordable (environ 200 Fcfa le litre de lait cru ou caillé). Cependant, en saison sèche, dans cette zone d'élevage, le prix du lait cru atteint 400 FCfa.

Tableau II : Prix du lait de collecte au Sénégal.

Lieu	Laiterie	Prix d'achat à la ferme (Fcfa/l)	Prix d'achat au quai (Fcfa/kg)	Remarques
Richard-Toll	Laiterie du Berger	200		Transport pris en charge par la LDB
Kolda	Le Fermier		310	Transport pris en charge par le producteur
Vélingara	Le Larogal		275	Transport pris en charge par le producteur

5. En résumé : le marché du lait au Sénégal

Le marché du lait au Sénégal est caractérisé par différents produits laitiers qui dessinent des circuits de commercialisation distincts.

Les produits traditionnels (lait caillé, huile de beurre) présentent des circuits courts et sont vendus dans les marchés urbains ou ruraux ou dans des lieux spécifiques. Ce sont en général des produits dont la durée de conservation est assez courte (lait caillé notamment), ce qui justifie le circuit court.

Les produits mis sur le marché par les mini-laiteries artisanales dans les centres urbains présentent aussi des circuits de commercialisation courts du fait de la forte périssabilité. Ces produits sont également considérés comme des produits émergents. Il s'agit de yaourts, de lait caillé emballé dans des sachets. Ils sont également vendus dans les marchés ruraux.

Le lait en poudre, le lait UHT et les autres produits laitiers importés constituent la gamme de produits aux circuits de commercialisation longs.

Il faut noter que le marché du lait au Sénégal est un marché en extension du fait de la croissance urbaine, des nouvelles habitudes alimentaires qui privilégient la consommation de lait. Cette forte propension à la consommation de lait fait que la gamme de produits laitiers présents sur le marché est assez diversifiée. Le poids des importations indique, au-delà d'une politique commerciale extravertie, que les marges de marché du lait sont encore confortables pour les potentiels investisseurs.

Politiques, projets et stratégie de développement du secteur laitier

1. Le lait dans la politique de développement global

Dans le volet élevage du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRPII) et de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), l'objectif principal est « d'accroître la productivité du secteur de l'élevage, conformément à la Loi d'Orientation Agrosylvo-pastorale (LOASP) ».

La politique de développement du secteur laitier est pilotée par le ministère de l'Élevage. Celui-ci avait élaboré la LDPE (Lettre de politique de développement de l'élevage) qui précise les options gouvernementales. Les orientations stratégiques de la LPDE visent à rendre les filières animales plus compétitives, plus productives et plus diversifiées. En principe, les actions devraient privilégier une intensification des systèmes de production par une amélioration des conditions d'élevage, une meilleure couverture sanitaire et la levée des contraintes alimentaires. Cette LPDE avait donné naissance en 2011 à un nouveau PNDE (Plan national de développement de l'élevage). Ce programme vise « à créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du secteur de l'élevage à la création de richesses et à la lutte contre la pauvreté (ANSD, 2011).

Dans le contexte de la hausse des prix du lait en poudre sur le marché mondial, la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) avait été lancée par le Président Wade en avril 2008. La GOANA visait l'autosuffisance alimentaire au Sénégal. Pour un 344,7 milliards de Francs CFA, ce programme prévoyait d'une part une production de deux millions de tonnes de maïs, trois millions de tonnes de manioc, 500 000 tonnes de riz paddy et deux millions de tonnes pour les autres céréales (mil, sorgho, fonio). Il mettait aussi l'accent sur le volet élevage avec comme objectifs 400 millions de litres de lait et 435 000 tonnes de viande sur une période de cinq ans.

Ce volet élevage de la GOANA prévoyait de mettre l'accent sur le développement de la filière laitière à travers le Programme National de Développement de la filière laitière (PRODELAIT) sur une période de cinq ans. Le PRODELAIT visait à constituer un troupeau laitier de 100 000 vaches métisses et 30 000 vaches laitières exotiques de race pure, la production additionnelle, à partir de la cinquième année, de 400 000 000 de litres de lait. Pour cela, ce programme prévoit l'importation de génisses productrices à partir de l'Europe et du Brésil, la mise en service de circuits d'insémination artificielle, le

développement de la filière caprine et le renforcement de l'approvisionnement en semences fourragères. Ce programme semble ne plus être d'actualité.

Les nouvelles options politiques sont déclinées dans différents documents. Les prévisions pour l'élevage ressorties dans la Stratégie nationale de développement économique et sociale (2013-2017) font état d'un financement de 96,589 milliards de FCfa (République du Sénégal, 2012). Le document souligne les grandes marges de progression de l'élevage qui devraient permettre d'accroître de manière considérable la productivité, les productions et les revenus des éleveurs. L'option et la stratégie du Gouvernement consistent en la sécurisation de l'élevage pastoral et en l'émergence d'exploitations de type nouveau bien adaptées aux réalités des marchés. Ainsi, l'orientation globale du sous-secteur est de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio-économique des acteurs. Les objectifs stratégiques poursuivis par le sous-secteur de l'élevage sont :

— améliorer la production, la productivité et la compétitivité de l'élevage, à travers l'intensification et valorisation de la production avicole, l'amélioration de la production du cheptel, le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux, la promotion d'unités modernes de production animale, l'amélioration des conditions de mise en marché des sous-produits de l'élevage et la mise en place d'un système d'assurance pastorale ;

— améliorer le pilotage sectoriel, avec l'appui aux organisations professionnelles, l'amélioration du système de suivi-évaluation du sous-secteur de l'élevage, l'amélioration du cadre législatif et réglementaire et le renforcement des capacités d'intervention des services techniques compétents (République du Sénégal, 2012). À travers cette stratégie nationale, la production de lait attendue en 2017 est de 460 millions de litres. Cette stratégie repose sur les orientations formulées dans le Document de politique économique et social 2011-2015 (ANSD, 2011).

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), dans son programme 3 intitulé « Augmentation de la production et amélioration de la productivité » et qui permet d'atteindre les objectifs à la base du PDDAA mise sur de nouvelles races pour la production laitière. Il inscrit une ligne dédiée au développement de la production laitière. Le montant prévu pour 2011-2015 s'élève à 53 milliards de FCfa.

Cette vision de l'État conduit aux programmes de production de fourrage, au code pastoral et à la politique de relance de l'Insémination artificielle entrepris actuellement par le ministère de l'Élevage.

2. Projets en cours

Plusieurs projets qui interviennent directement ou indirectement sur la filière laitière sont en cours au Sénégal. Ils participent à l'exécution de la politique de développement de la filière lait. Ils sont également conduits dans les pôles de production laitière du Sénégal. Les financements dans le développement de la filière lait proviennent du budget de l'État du Sénégal et des projets et programmes appuyés par la coopération et les institutions de développement.

— Le Projet d'appui à la transformation et à la valorisation du lait local au Sénégal (PROLAIT)

Le Projet d'appui à la transformation et à la valorisation du lait local au Sénégal (PROLAIT) a été initié par le GRET dans le cadre d'un partenariat avec ENDA GRAF. Son objectif est de développer la filière lait local, d'améliorer les revenus des transformateurs et des éleveurs qui les approvisionnent et de contribuer à un accroissement de la consommation des populations. Il intervient essentiellement sur l'appui aux 50 mini laiteries installées dans les Régions de Dakar, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis et Tambacounda ainsi qu'aux et aux éleveurs et collecteurs qui les approvisionnent.

— Le projet lait de Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)

Le Projet de développement de la filière laitière dans la Région de Kolda mis en place par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière est mis en œuvre depuis 2001. Il vise l'amélioration de la santé animale et l'appui aux producteurs pour une meilleure organisation et une meilleure rentabilité des systèmes de production (lait, viande fumure organique). Les objectifs du projet sont l'amélioration du service de proximité en santé animale, l'intensification de l'intégration agriculture/élevage par la formation et la démonstration pratique, la dynamisation et le renforcement des filières de production animale, l'appui à l'organisation de la profession d'éleveur, la valorisation et la gestion durable des ressources naturelles. Ses zones d'intervention sont les Régions de Kolda, Sédhio et plus récemment Matam.

— Le Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique (PROGEBE)

Le Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) vise à préserver, voire renforcer durablement les caractéristiques génétiques du bétail endémique, à accroître sa productivité et sa commercialisation dans un environnement physique et institutionnel favorable. Le type d'animal ciblé par

le projet est la Ndama. Les activités du PROGEBE concernent l'amélioration génétique, la santé animale, l'habitat, l'alimentation, la facilitation de l'accès au crédit, le renforcement des infrastructures de transformation et de commercialisation et des structures de recherche de la zone du projet ainsi que le renforcement des capacités des acteurs (agro-éleveurs, techniciens, organisations, etc.). Le projet se déroule en Gambie (Région Est), en Guinée (Régions Centre et Sud), au Mali (Régions Sud et Ouest) et au Sénégal (Régions Sud et Sud-Est).

— Le projet de développement de l'élevage et de structuration de la filière laitière dans le département de Dagana

Le projet de Développement de l'élevage et de structuration de la filière laitière dans le département de Dagana au Sénégal est en cours d'installation dans le Département de Dagana. Il est prévu pour une durée de trois ans (2012-2015), financé à hauteur de 1 166 000 000 de FCfa (1 778 205 €) par l'AFD, le CFSI, la Fondation de France, l'IFPRI, la Principauté de Monaco, la Région Midi Pyrénées. Les partenaires sont l'Association du Sud-Ouest pour le Développement international agricole (ASODIA), le Conseil régional de Saint Louis (Sénégal), le GIC de Dagana.

Le projet a pour objectifs d'améliorer la sécurité alimentaire des éleveurs de la Région de Saint-Louis en augmentant leurs revenus issus de la vente du lait et de la viande. Il contribuera à la structuration d'une filière multi-acteurs viable et au développement économique de la Région de Saint-Louis. Enfin, il permettra d'améliorer l'approvisionnement de Saint-Louis et de Dakar en produits laitiers locaux.

— Le projet d'appui à l'amélioration durable de la productivité et de la compétitivité des filières laitières bovines en Afrique de l'Ouest et du Centre (AMPROLAIT)

Le projet d'appui à l'amélioration durable de la productivité et de la compétitivité des filières laitières bovines en Afrique de l'Ouest et du Centre (AMPROLAIT) intervient dans cinq pays africains : Burkina Faso, Cameroun, Niger, Sénégal et Tchad. Au Sénégal, le projet intervient autour des « noyaux laitiers » de la zone de production agropastorale du Bassin arachidier (Kaolack) et du Sud (Kolda). Il cible les petits producteurs laitiers ou associations de producteurs et transformateurs de lait et les éleveurs extensifs et les éleveurs périurbains des villes situées dans les sites du projet, les systèmes nationaux de recherche (Laboratoire de recherches impliqués dans les activités de recherche action, jeunes chercheurs et étudiants) et les femmes au niveau de toute la

chaîne de production (compte tenu de leur implication dans les activités de valorisation et de commercialisation du lait). Prévu pour durer trois ans à compter de 2011, le projet financé à hauteur de 225 millions de FCfa (450 000 dollars américains), le projet contribue à lutter contre la pauvreté par l'amélioration des revenus des producteurs grâce à l'amélioration durable de la productivité et de la compétitivité. Les objectifs sont d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique de l'ouest et du centre par l'amélioration durable de la productivité et de la compétitivité des filières laitières.

Par ailleurs, le ministère de l'Élevage, dans le PNDL en cours de finalisation, recense des projets d'élevage en cours mais ne fait pas de distinction sur les filières appuyées selon le projet.

Tableau III : Projets d'élevage en cours d'exécution au Sénégal.

Projets/Programmes	Coût total (1 000 FCfa)	2011	2012	2013	2014	2015
Programme national d'insémination artificielle	8 500	1 750	1 750	1 750	1 750	1 500
Projet Création centres d'impulsion pour la modernisation de l'élevage	2 073	170	300	500	500	603
Programme national de protection zoosanitaire	5 246	846	1 000	1 000	1 200	1 200
Programme de développement de la filière équine	875	150	175	200	157	175
Programme agricole / Volet Élevage	3 515	615	650	750	750	750
Programme Équipement du monde rural / Volet Élevage	1 600	300	350	250	350	350
Projet de Développement de l'élevage au Sénégal oriental et en Haute Casamance	9 860	650	2 350	2 950	2 450	1 460
Projet de gestion durable du bétail ruminant endémique	4 066	1 608	1 235	1 223	-	-
Fonds d'appui à la stabulation	2 619	2 19	500	700	700	500
Programme d'appui institutionnel aux services déconcentrés de l'élevage	2 370	570	500	500	300	500
TOTAL	40 724	6 878	8 810	9 823	8 175	7 038

Source: PNDL, 2011

3. Les organisations professionnelles

Beaucoup d'organisations professionnelles gravitent autour du lait au Sénégal. Elles semblent désarticulées, les luttes pour des causes communes se font de façon plus ou

moins solitaire. On note quelques OP relativement dynamiques mais pour lesquelles on se pose des questions sur la gouvernance démocratique, la capacité de répondre aux besoins réels des membres, la légitimité de l'organisation. Le leadership constitue la véritable contrainte.

— ***La Fédération nationale des acteurs de la filière lait local au Sénégal (FENAFILS)***

La FENAFILS est un cadre de concertation des acteurs de la filière lait local dont le principal objectif est de promouvoir le lait local au Sénégal. Elle compte plus de 200 membres répartis dans huit régions : Saint-Louis, Matam, Louga, Fatick, Kaolack, Tambacounda, Kolda et Dakar. Elle est créée 2003 à Dahra, lors d'une assemblée générale où un Comité Directeur de 37 membres a mis en place un Bureau Exécutif de 12 membres.

L'objectif de la FENAFILS est de i) promouvoir le développement durable de la filière lait en créant un cadre de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la filière et en organisant de façon rationnelle la production, la transformation, le conditionnement aux normes strictes d'hygiène et qualité, la commercialisation et la distribution, ii) unir ses membres et défendre leurs intérêts matériels et moraux, iii) représenter les acteurs de la filière auprès de l'État, des partenaires au développement et des institutions financières, iv) constituer un creuset dynamique de réflexions, de propositions et d'actions sauvegarde de l'environnement et de l'hydraulique pastorale en vue de développer des réflexes d'hygiène élémentaires chez les éleveurs fournisseurs et transformateurs, de garantir la santé des consommateurs des produits laitiers et dérivés, de développer et valoriser les opportunités d'affaires croissantes par la gestion de la fumure organique à usage multiple produite par le biais de la stabulation.

Depuis sa création, le FENAFILS a participé à l'organisation de beaucoup d'activités sur la filière lait, notamment les journées mondiales du lait. Cependant, il semble que depuis sa création, le renouvellement des instances n'a pas eu lieu.

— ***Le Comité interprofessionnel national de la filière lait local (CINAFIL)***

Le Comité Interprofessionnel National de la Filière Lait Local (CINAFIL), mis sur pieds en 2004 à Kolda a pour mission de promouvoir le développement de la filière lait local sur l'étendue de sa zone d'intervention à travers les axes que sont i) la résolution des problèmes liés à l'alimentation du bétail et à l'hydraulique pastorale, ii) le suivi sanitaire du cheptel, iii) l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs, le renforcement du niveau d'équipements des acteurs, iv) la prise en charge des

problèmes liés à la production, au transport, à la transformation et à la commercialisation du lait, v) l'accès au crédit.

Le CINAFIL regroupe des unions de GIE et de fédérations actives dans le lait. Il s'agit de producteurs de lait, de Relais Techniques en Production Animale (auxiliaires d'élevage), de collecteurs-transporteurs et transformateurs de lait.

Géographiquement, la structuration se présente comme suit :

— sept Comités Interprofessionnels Départementaux (CID) : Nioro, Kaffrine, Foundiougne, Tambacounda, Kédougou, Vélingara et Kolda ;

— trois Comités Interprofessionnels Régionaux (CIR) : Tambacounda, Kolda et Kaolack/Fatick.

Ainsi, l'organisation est présente dans les Régions administratives de Kédougou, Tambacounda, Kolda, Kaolack et Fatick.

— ***Le Directoire national des femmes en élevage (DINFEL)***

Le Directoire national des femmes en élevage est une organisation d'éleveurs membre du Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). Il fédère des femmes détentrices de bétail à travers des coopératives laitières. Le DINFEL dispose d'un réseau de collecte, de transformation et de commercialisation du lait. Il est représenté dans toutes les régions du Sénégal par le DIRFEL.

La Fédération des Éleveurs Indépendants et Transformateurs Laitiers du Sénégal (FEITLS)

La FEITLS est une fédération regroupant des personnes physiques et des personnes morales (GIE, Coopératives, Associations informelles d'éleveurs, de transformateurs de lait, de commerçants de lait ou de bétail).

La FEITLS a été créée vers les années 1987 en tant que coopérative, puis elle est devenue fédération de GIE en 1997. Elle est née de la volonté des éleveurs et des transformateurs de s'organiser pour mieux défendre les intérêts des professionnels à la suite de grandes sécheresses mais surtout des difficultés que les détenteurs de cantines de lait ou les revendeurs de bétail rencontraient quotidiennement dans l'exercice de leur métier. Elle regroupe 9 250 membres, constitués d'éleveurs, de commerçants, de transformateurs et d'importateurs. Elle ambitionne ainsi de constituer une force de proposition et de représentation vis à vis des partenaires stratégiques (État, bailleurs), de fournir toute la gamme de services liés au développement des

activités des membres et de promouvoir l'auto-prise en charge des acteurs de la profession.

La FEITLS a joué un rôle dans les négociations en 2007 sur les importations de la poudre de lait par la convocation d'une assemblée générale de ses membres en demandant au gouvernement des exonérations (suppression de la TVA et réduction des droits de douanes sur les importations). La première réunion sur États-acteurs a été tenue sur la question grâce à leur action. Cependant l'organisation souffre de la faiblesse du membership, de l'insuffisance de la structuration régionale.

4. Les dispositions récentes en matière d'importation de produits laitiers

Le contexte réglementaire, marqué par les politiques d'intégration régionale dans la zone UEMOA a une implication sur les filières laitières au Sénégal. Ainsi, le Sénégal est membre fondateur de l'UEMOA dont les traités et les projets ont été notifiés à l'OMC. L'UEMOA prône la libéralisation du commerce par la mise en place d'une Politique Agricole Commune et l'harmonisation des politiques fiscales et douanières.

Celle-ci se traduit par le désarmement tarifaire interne, la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) et d'un dispositif complémentaire de taxation à l'appui du TEC (taxe dégressive de protection, Taxe Conjoncturelle à l'Importation).

D'une part le TEC s'applique à toutes les marchandises importées au Sénégal et provenant des pays étrangers hors UEMOA. Il est composé d'une nomenclature tarifaire et statistique, qui opère une catégorisation des produits et un tableau de droits et taxes qui leurs sont applicables.

La catégorisation des produits obéit à des critères qui répondent aux préoccupations communautaires au degré de transformation du produit. Sur cette base, les produits ont été classés en catégories allant de 0 à 3.

- La catégorie 0 comprend les produits sociaux essentiels tels que les produits pharmaceutiques, les appareils médicaux chirurgicaux, etc.
- La catégorie 1 est réservée aux produits de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement et intrants spécifiques.
- La catégorie 2 renferme les intrants et les produits intermédiaires.
- La catégorie 3 est consacrée aux produits de consommation finale et tous autres produits non repris dans les catégories précédentes.

Le tableau des droits et taxes applicables aux produits importés comporte le droit de douane (DD), le Prélèvement communautaire de solidarité (PCS) et la Redevance statistique (RS). En effet, en fonction de ces catégories de produits, le droit douane appliqué est échelonné en quatre taux. Depuis l'entrée en vigueur du TEC, ces taux sont respectivement de 0, 5, 10 et 20%.

De plus, les marchandises non originaires des pays de l'UEMOA sont soumises à plusieurs droits supplémentaires : le prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA (1%), le prélèvement communautaire de la CEDEAO (0,5%), le prélèvement au profit du Conseil Sénégalais des Chargeurs (0,2%) et une RS de 1%.

Au niveau intérieur, la fiscalité comprend la taxe sur la valeur ajoutée (TVA¹) au taux unique de 18% et les droits d'accises qui concernent les tabacs et les alcools (30%), le café et le thé (3,8%) et les boissons gazeuses (2,75%), le beurre, la crème de lait et la mixture contenant du beurre (12%).

Ensuite, le Dispositif complémentaire de taxation à l'appui du TEC comprend la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI), la Taxe Dégressive de Protection (TDP) et les valeurs de référence.

Dans les filières lait, ces politiques se traduisent par des mesures tarifaires basés sur le TEC UEMOA avec une faible protection tarifaire, des mesures prises en fonction de cours mondiaux et des mesures visant à protéger la production de lait liquide local.

— Des taxes entièrement basées sur le TEC UEMOA

Les mesures tarifaires sur le lait sont entièrement basées sur le TEC de l'UEMOA. Ainsi la fiscalité appliquée à ces différentes filières comprend (cf. DUTEURTRE et al et Anne WAGNER et al. études sur PS et MSS) :

¹ La TVA est un impôt indirect sur la consommation, qui est directement facturé aux clients sur les biens qu'ils consomment ou les services qu'ils utilisent.

Tableau IV : Taxes pour les produits non originaires de l'UEMOA

Taxes	Produits laitiers
Droits de Douane (DD)	5% pour lait en poudre et préparations à base de lait 20% pour le beurre, le fromage, la crème, la poudre de lait enrichie avec MGV
Prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA	1%
Prélèvement communautaire de la CEDEAO	0,5%
Prélèvement au profit du COSEC	0,2%
Taxe sur la valeur Ajoutée	18%
Droits d'Accise	12% pour le beurre, la crème de lait et la mixture contenant du beurre

Tableau V : Taxes pour les produits originaires de l'UEMOA

Taxes	Produits laitiers
Taxe sur la valeur Ajoutée	18%
Droits d'Accise	12% pour le beurre, la crème de lait et la mixture contenant du beurre

— Mesures prises en fonction des cours mondiaux du lait en poudre

Les dispositions tarifaires sur les importations de lait en poudre ont connu une évolution avec la hausse des prix du lait en poudre sur le marché mondial. En effet, le droit de douane étant suspendu, la TVA exonérée mais la redevance statistique (1%), le prélèvement communautaire de solidarité de l'UEMOA (1%), le prélèvement communautaire de la CEDEAO (0,5%) et le prélèvement au profit du COSEC (0,2%) restaient dus. De ce fait le lait en poudre est taxé au taux de 2,7%. Ces mesures conjoncturelles ont été prises dans le but de rendre la poudre de lait plus accessible aux consommateurs sénégalais.

En septembre 2008, l'application du droit de douane et de la TVA sur le lait en poudre avait été rétablie (cf. note de service n°1519 du 11 Septembre 2008). Étant déjà exempt de TVA, le droit de douane sur la poudre de lait dont la vente est exclusivement réservée aux pharmaciens avait été aussi rétabli.

— Barème des prix

Pour une meilleure application de la mesure de suspension de la TVA et des DD sur le lait en poudre un arrêté ministériel puis un circulaire portant barème des prix plafond au stade détail du lait en poudre avaient été signés par le ministre du Commerce et

transmis aux services concernés. Ces textes de lois fixent les prix au détail suivant les poids (20g ; 22,5g ; 25g ; 400g ; 500g ; 10kg ; 12,5kg et 25kg) et la qualité ou l'origine (matière grasse végétale, matière grasse animale, et autres laits de luxe d'origine animale)². Ces prix sont respectivement de 2 700, 2 900 et 3 200 Francs CFA le kilogramme pour le lait en poudre en matière grasse végétale, matière grasse animale, et autres laits de luxe d'origine animale.

Un an après (le 07 Août 2008), un arrêté ministériel portant barème des prix publics plafond du lait en poudre de fabrication locale au stade de détail avait été signé par le ministre du Commerce.

— Mesure visant à protéger la production de lait liquide local

Des négociations sur l'application de la Taxe Conjoncturelle à l'Importation sur les importations de lait liquide et des jus fruits hors UEMOA étaient en cours durant les mois de Mai et de Juin 2008. Ainsi, le 8 Juin 2008, une Taxe Conjoncturelle à l'Importation de 10% avait été appliquée sur le lait liquide (Cf. Note de service n°0848/DGD/DEL/DRCI/BNF). Le 26 Juin 2008, cette Taxe Conjoncturelle à l'Importation a été supprimé (Cf. Note de service n°0848/DGD/DEL/DRCI/BNF).

Ces dispositions tarifaires sur les importations de produits laitiers vont évoluer avec les négociations de l'OMC pour la détermination des produits spéciaux et les mécanismes de sauvegarde spéciale, les négociations commerciales entre UE et les pays ACP dans le cadre des APE pour la détermination des produits sensibles et celles de la CEDEAO pour la mise en place du tarif extérieur (TEC) avec l'établissement d'une 5^{ème} bande.

5. Synthèse et discussion

Les principales contraintes de la filière laitière locale au Sénégal concernent l'accès aux débouchés, l'organisation des acteurs, la qualité des produits, la compétitivité, les stratégies politiques. Les investissements sur la filière semblent relativement faibles compte tenu des besoins de construction d'une filière compétitive. En dépit du potentiel de production du lait au Sénégal, les importations continuent d'assurer au moins les deux-tiers des besoins de consommation de la population.

² Arrêté n°8685/MCOM/DCI/ portant Barème des prix publics plafond du lait en poudre, 05 Septembre 2007 ; Circulaire n°1260/MCOM/DCI/SP/ portant barème des prix publics plafond au stade détail du lait en poudre, 25 Septembre 2007

Les mesures nécessaires à la mise en place d'une filière laitière locale compétitive et durable sont de plusieurs ordres :

— une meilleure coordination de tous les acteurs pour participer de façon effective à l'élaboration des politiques publiques sur le lait qui tiennent compte des intérêts des différentes catégories de producteurs, mais aussi les transformateurs et les consommateurs ;

— un cadre visant à améliorer la productivité du bétail, ne reposant pas seulement sur l'amélioration génétique, mais aussi sur l'amélioration du potentiel de production de nos races locales par une gestion des facteurs de l'alimentation. Cet aspect suppose la gestion de l'accès aux aliments concentrés en jouant sur le coût et l'accessibilité. Les mesures politiques visant à contrôler davantage les marges des provandiers semblent déterminantes. Par ailleurs, une politique de promotion des cultures fourragères peut venir en appont aux petits producteurs, limiter les incidences de la saisonnalité de l'offre ;

— une amélioration de l'accès aux nœuds de production par leur raccordement aux marchés est également considérée par les acteurs comme une priorité. Cet aspect nécessite également une prise en charge de la question par les pouvoirs publics en investissant davantage sur les pistes de production. De même, les infrastructures de collecte et de conservation du lait doivent être promues par l'incitation du secteur privé par les pouvoirs publics. Ces stratégies contribuent à garantir la qualité des produits qui fidélise le marché ;

— une diversification et une normalisation des produits locaux pour répondre aux exigences de goût des consommateurs. Cet aspect reste une condition à la réussite d'une intégration parfaite du lait local dans les habitudes de consommation particulièrement en milieu urbain ;

— une multiplication des PME de transformation du lait, notamment les mini-laiteries. L'initiative du ministère de l'Élevage à ce sujet semble pertinente. Un programme d'installation de mini-laiteries est en cours. Les critères de choix sont la capacité de production journalière (1 000 litres de lait sur un rayon de 15 km), l'existence d'un local conforme aux normes du cahier des charges, un engagement à assurer un approvisionnement correct de la mini-laiterie, la mise en place d'un fonds de roulement. Toutes ces informations doivent être certifiées par le Chef du Service régional de l'élevage ;

— un environnement institutionnel motivant l'investissement privé par des incitations fiscales. L'allègement des taxes sur la production, la collecte et la transformation du lait

local pourraient être envisagé pendant une durée précise, le temps des ajustements pour faire décoller la filière.

Un plan détaillé de développement de la filière lait au Sénégal devrait tenir compte de tous ces paramètres qui sont surtout d'ordre politique et organisationnel. Les opportunités de marché sont encore nombreuses au Sénégal surtout en milieu urbain et peuvent être valorisées par les acteurs. Il appartient cependant aux entreprises laitières de s'adapter aux besoins du marché local.

Conclusion

L'appui aux producteurs et transformateurs à renforcer leurs compétences techniques, administratives et organisationnelles constitue un jalon important qu'il faudra adjoindre d'une politique de soutien aux PME et aux producteurs. Celle-ci sera davantage orientée sur l'alimentation du bétail, le suivi sanitaire, les outils adaptés de collecte. Le marché existe pour le lait local. La réduction des coûts de production et de transformation permettront aux consommateurs à faible pouvoir d'achat d'accéder au lait au meilleur prix.

Références bibliographiques exhaustives

ANSD, (2010) : Note d'analyse du commerce extérieur. Dakar, 19 pages + annexes

ANSD, (2011) : Situation économique et sociale du Sénégal en 2010. Dakar, 317 pages + annexes

BAKHOUM D., (2006), Les indications territoriales et culturelles dans les marques et publicités des produits laitiers au Sénégal. Mémoire de DEA de Géographie. UCAD, Dakar, 59 p + annexes.

CORNIAUX C., (2003) : La filière lait et produits laitiers dans la région de Saint-Louis. PSI-Cirad, 57 pages.

CORNIAUX C., VATIN F., ANCEY V., 2012. Lait en poudre importé versus production locale en Afrique de l'Ouest : vers un nouveau modèle industriel ? Cah Agric, vol. 21, n°1, jv-fev 2012. 18-24.

DESMOULIN X., (2006) : L'approvisionnement de Dakar en produits laitiers : état des lieux et perspectives. Master gestion de projets de développement en Afrique, Collège d'études internationales, univers. Paris-Sud, faculté Jean-Monnet, 110 pages + annexes.

DIA D (2009) : « Les territoires d'élevage à l'épreuve des dynamiques politiques et économiques : éléments pour une géographie du lait au Sénégal ». Thèse de Doctorat de troisième cycle. Département de Géographie, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. 336 pages

DIA D., (2002) : Le transport rural : une contrainte majeure au développement de la production laitière dans le Département de Kolda, mém. DEA géographie, Dakar, FLSH-Ucad, 100 pages.

DIA D., (2003) : Compte Rendu de la Mission d'observation Assemblée Générale Constitutive de la Fenafils, ISRA-BAME-UCAD, 8 pages.

DIA D., (2004) : Compte Rendu de l'atelier de validation des TDR de la Feitls. Dakar, 30 avr. 2004, Isra-Bame, 14 pages.

DIA D., DUTEURTRE G., BROUTIN C. (2009) : Les systèmes de collecte du lait en Afrique de l'Ouest : échec ou espoir ? Grain de sel n° 46-47 — mars – août 2009, pp 18-19

DIA D., Y. NGOM, V. DUTEURTRE, P. N. DIEYE, G. DUTEURTRE & C. BROUTIN, (2008) : Étude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les producteurs et les consommateurs : Étude de cas du Sénégal, IRAM-GRET-ISRA-CIRAD, 60 pages.

BA DIAO M., (2003) : Le marché du lait et des produits laitiers au Sénégal, Forum commerce des produits agricoles Pays ACP. 11 pages.

DIEYE P. N., BROUTIN C., DUTEURTRE G., DIAO M. B., DIA D. (2009) : Produits laitiers : importations, industries urbaines et dynamiques artisanales locales. (In DUTEURTRE G., FAYE M. D., DIEYE P.N. (Dir.), : L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché. Isra, Karthala, Paris, pp 305-328).

DUTEURTRE G., P. N. DIEYE & D. DIA, (2005), « Ouverture des frontières et développement agricole

dans les pays de l'UEMOA : l'Impact des importations de volailles et des produits laitiers sur la production locale au Sénégal », Isra, série Études et Documents, vol. VIII, n° 1, 78 pages.

DUTEURTRE V., (2006) : État des lieux de la filière lait et produits laitiers au Sénégal. Infoconseil/PAOA Dakar, 89 pages. + annexes.

REPUBLIQUE DU SENEGAL (2007) : Programme de Développement de la Filière Laitière (Prodelait) : une réponse appropriée à la flambée des prix du lait. Dakar, 32 pages + annexes. Version provisoire

REPUBLIQUE DU SENEGAL (2011) : Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE). Adira, Dakar, 35 pages

REPUBLIQUE DU SENEGAL, (2011) : Document de Politique Économique et Sociale, DPES 2011-2015. Dakar, 61 pages + annexes

REPUBLIQUE DU SENEGAL, (2012) : SNDES 2013-2017, stratégie nationale de Développement Économique et Social. Dakar, 59 pages + annexes

REPUBLIQUE DU SENEGAL, (2012) : Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), Plan d'investissement 2011-2015. Dakar, 107 pages

REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2010 : Formulation du document de politique économique et sociale 2011-2015 : Bilan diagnostic du DSRP-II. Dakar, 64 pages.

ANNEXES

Tableaux statistiques

Production nationale lait

Année	Production (en 1 000 équivalents litres)
1990	90 700
1991	93 200
1992	96 600
1993	99 300
1994	104 697
1995	106 343
1996	109 164
1997	112 014
1998	107 504
1999	114 122
2000	118 541
2001	121 619
2002	101 482
2003	110 413
2004	114 207
2005	116 131
2006	118 235
2007	120 379
2008	122 615
2009	124 895
2010	

Source : DIREL

Importations de produits laitiers et de lait en poudre (en tonnes)

Années	Produits laitiers	Lait en poudre
1990	23 655	16 064
1991	25 046	17 867
1992	28 265	20 794
1993	32 059	24 786
1994	16 850	12 538
1995	15 727	11 890
1996	15 861	12 025
1997	19 201	14 475
1998	20 745	15 285
1999	21 026	14 884
2000	27 095	23 168
2001	25 706	19 863
2002	29 467	21 455
2003	37 673	30 784
2004	33 031	30 370
2005	41 639	35 198
2006	47 505	40 789
2007	35 081	25 495
2008	28 776	25 479
2009	45 795	40 359
2010	42 081	35 591
2011	41 341	28 358

Source : ANSD & DIREL

Importations de produits laitiers et de lait en poudre (en 1000 équivalents litres)

Années	Produits laitiers	Lait en poudre
1990	154 625	122 086
1991	168 793	135 789
1992	192 072	158 034
1993	218 155	188 374
1994	113 309	95 289
1995	105 225	90 360
1996	101 243	91 389
1997	121 091	110 006
1998	127 768	116 168
1999	125 607	113 118
2000	187 972	176 079
2001	168 216	150 958
2002	192 312	163 054
2003	254 248	233 957
2004	238 370	230 811
2005	288 377	267 507
2006	331 052	309 995
2007	222 114	193 763
2008	202 396	193 642
2009	320 498	306 727
2010	280 999	270 488
2011	234 959	215 522

Source : ANSD & DIREL

Importations de produits laitiers en valeur

Années	Valeur en milliards de FCFA
1991	0,0133
1992	0,0149
1993	0,0153
1994	0,0170
1995	0,0150
1996	0,0186
1997	0,0208
1998	0,0218
1999	0,0207
2000	24,2
2001	26,3
2002	23,9
2003	31,1
2004	36,7
2005	42,4
2006	48,5
2007	54,7
2008	63,6
2009	62,4
2010	59,8

Source : ANSD

Prix du lait en poudre

Années	Prix en FCFA/kg
1997	1 767
1998	1 800
1999	1 797
2000	1 869
2001	2 182
2002	2 235
2003	2 013
2004	2 000
2005	1 985
2006	2 079
2007	2 694
2008	2 913
2009	2 679

Source : ANSD

Indices de prix (base 100)

Années	Lait	Produit laitiers
2000	104,7	104,4
2001	121,0	106,4
2002	125,6	108,3
2003	116,6	106,3
2004	115,0	104,0
2005	114,0	108,8
2006	118,1	109,7
2007	146,2	110,2
2008	164,3	126,0
2009	153,1	120,0
2010	147,9	119,3

Source : ANSD